

Capa d'avancement d'échelon des Certifiés du 19 décembre 2006

Cher(e) Collègue,

La CAPA d'avancement d'échelon pour l'année 2006-2007 s'est tenue le 19 décembre au Rectorat. Elle a été avancée cette année afin que l'échelon pris en compte pour l'accès à la hors classe soit bien celui acquis au 31 décembre comme le précisent les nouvelles règles de la hors classe.

➤ Les élus du Snes ont effectué un important travail de vérification, y compris sur l'ASA. Nous avons, en séance, souligné que cette bonification qui accélère l'avancement des collègues exerçant dans un certain nombre d'établissements difficiles de l'académie pose néanmoins des problèmes (liste non exhaustive des établissements difficiles, mode de calcul à l'année civile et non à l'année scolaire qui prive des collègues de promotion,...).

➤ Dans le contexte actuel de démantèlement des ZEP et de remise en cause du décret de 1950 et des décharges, nous avons fortement réaffirmé notre revendication d'une amélioration des conditions d'exercice de **tous** les collègues exerçant dans **tous** les établissements notamment quand ils sont difficiles (classés ou non).

➤ Depuis que l'avancement d'échelon s'effectue toutes disciplines confondues, nous dénonçons les **disparités de notation** qui existent d'une discipline à l'autre et les **injustices** qui en découlent en terme de promotion, notamment au Grand Choix, où les 30% réglementaires ne sont jamais atteints dans certaines disciplines. Devant nos protestations répétées, l'Administration a fini par engager un travail de correction visant à réduire les distorsions sur un certain nombre d'échelons. Ce travail de correction s'est poursuivi cette année : il consiste à attribuer **uniquement pour la promotion 2007** une majoration d'un point sur certaines notes pédagogiques. **Ce point n'est donc pas acquis définitivement.**

➤ Nous dénonçons aussi, depuis plusieurs années, la **faible fréquence des inspections** dans certaines disciplines **qui entraîne le vieillissement de la note pédagogique** et écarte arbitrairement un certain nombre de collègues des promotions. La procédure « d'harmonisation » menée en concertation entre la DGE et les corps d'inspection **s'est poursuivie** pour cette campagne de promotions avec l'attribution définitive d'une nouvelle note pédagogique augmentée de 2 points. **Elle concerne les collègues dont la dernière note d'inspection se situe entre 1993 et 1995.**

➤ Nous avons exigé de l'Administration qu'elle mette en place une politique d'harmonisation des notes pédagogiques plus ambitieuse afin de réduire les inégalités entre disciplines.

➤ Nous avons enfin rappelé notre revendication d'un avancement à rythme unique, celui du grand choix actuel, qui serait de nature à éliminer tous les écueils évoqués précédemment et qui dans le contexte actuel est **la réponse équitable à une politique mettant en avant l'individualisation des carrières et des promotions.**

Les Commissaires Paritaires du SNES.

SNES Section académique de Versailles
3, rue Gouyon du Verger - 94112 - ARCUEIL Cedex
Tel : 08 11 11 03 84 télécopie : 01 41 24 80 62
Site Internet : www.versailles.snes.edu
Messagerie : s3ver@snes.edu